

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 13 avril 2016 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Martin Roch, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Sébastien D'Astous	Maire	Amos
M.	Michel Auger	Représentant	Barraute
M.	Raymond Doré	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Eric Comeau	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	Guy Baril	Maire	Landrienne
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
M.	Stephan Lavoie	Maire	Preissac
M.	Marc-Antoine Pelletier	Maire	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Mario Inkel	Représentant	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Félix Offroy	Représentant	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
Mme	Anita Larochelle	Mairesse	Trécesson
M.	Ulrick Lebreux	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

Mme	Josée Couillard	Directrice générale adjointe
Mme	Danielle Hamel	Directrice finances
Mme	Mélanie Falardeau	Directrice aménagement
M.	Michel Plourde	Directeur forêt et territoire

AG-031-04-2016

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Baril, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

- 1 PRÉSENCES**
- 2 ORDRE DU JOUR**
- 3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Assemblée régulière du 9 mars 2016
 - 3.2 Comité administratif du 6 avril 2016
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 5 PRÉSENTATION**
- 6 SERVICE FORÊT**
 - 6.1 Redevances
- 7 SERVICE TERRITOIRE**
 - 7.1 Budget du service territoire
- 8 SERVICE D'AMÉNAGEMENT**
 - 8.1 Appel d'offres – plate-forme de compostage
 - 8.2 Adoption règlement 150 pour l'irrigation de cours d'eau secteur TNO-Despinassy et Champneuf
 - 8.3 Adoption règlement 151 pour l'aménagement du crique Paquet à Saint-Marc-de-Figuery
 - 8.4 Avis de motion – Règlement du plan de gestion des matières résiduelles
 - 8.5 PDZA – Mission et valeur de la MRC
 - 8.6 PIIRL - suivi
 - 8.7 Demande d'exclusion Ville d'Amos – Recommandation du CCA
 - 8.8 Fonds municipal vert – Engagement de participation financière au projet de plateforme de compostage
 - 8.9 Q2-R22 (suivi)
 - 8.10 PADF - Plan d'action 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018
- 9 DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

- 9.1 CLD
- 9.2 Fonds touristique
- 10 ADMINISTRATION**
 - 10.1 MRAR
 - 10.2 Comité d'oncologie
 - 10.3 Rapport incendie 2014
 - 10.4 Autorisation de signature Mme Danielle Hamel
 - 10.5 Politique développement social
- 11 CORRESPONDANCE**
 - 11.1 Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue
 - 11.2 Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue
 - 11.3 Municipalité de La Morandière
 - 11.4 MRC Lac St-Jean / Programme Réno-Région
 - 11.5 PGMR de la MRC d'Abitibi / MDDLCCC
- 12 AFFAIRES DIVERSES**
 - 12.1 Reddition de compte
 - 12.2 Annexe B
- 13 ÉLECTION AU POSTE DE PRÉFET**
 - 13.1 Explications
 - 13.2 Ajournement de l'assemblée
 - 13.3 Réouverture de l'assemblée
 - 13.4 Nomination d'une secrétaire d'élection
 - 13.5 Nomination de deux scrutateurs
 - 13.6 Mise en candidature
 - 13.7 Fermeture de la mise en candidature
 - 13.8 Période d'allocution des candidats
 - 13.9 Destruction des bulletins de vote s'il y a lieu
 - 13.10 Remerciements au préfet sortant s'il y a lieu
 - 13.11 Signature des effets bancaires s'il y a lieu
 - 13.12 Déclaration solennelle
- 14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE

AG-032-04-2016

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 9 MARS 2016

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Éric Comeau et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 9 mars 2016.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 6 AVRIL 2016

Rappel des principaux suivis relatifs à la rencontre du Comité administratif du 6 avril dernier.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question

PRÉSENTATION

Aucune présentation

SERVICE FORÊT – REDEVANCES

Suivi concernant une demande de supplément pour l'utilisation d'un segment de route à Landrienne et Amos.

AG-033-04-2016

SERVICE TERRITOIRE –BUDGET DU SERVICE TERRITOIRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Sébastien D'Astous, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Marc-Antoine Pelletier et unanimement résolu d'adopter le budget du service territoire de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

AG-034-04-2016

SERVICE D'AMÉNAGEMENT – APPEL D'OFFRES – PLATE-FORME DE COMPOSTAGE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Sébastien D'Astous appuyé par Monsieur le conseiller de comté Marc-Antoine Pelletier et unanimement résolu :

- d'autoriser la direction générale à effectuer un appel d'offres public pour réaliser les devis et les travaux de construction de la plate-forme de compostage. Cet appel d'offres comprendra une clause permettant à la MRC d'Abitibi de se retirer du contrat sans frais, dans le cas où les frais liés aux travaux s'avèreraient trop élevés relativement à la capacité de payer des contribuables;
- d'affecter 120 000\$ des surplus accumulés en garantie du projet.

ADOPTÉE

AG-035-04-2016

SERVICE D'AMÉNAGEMENT – ADOPTION RÈGLEMENT 150 POUR L'IRRIGATION DE COURS D'EAU SECTEUR TNO-DESPINASSY ET CHAMPNEUF

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré et unanimement résolu de renoncer à la lecture du document et d'adopter le règlement 150 pour l'irrigation de cours d'eau secteur TNO-Despinassy et Champneuf.

ADOPTÉE

AG-036-04-2016

SERVICE D'AMÉNAGEMENT – DÉLÉGATION ADOPTION RÈGLEMENT 151 POUR L'AMÉNAGEMENT DU CRIQUE PAQUET À SAINT-MARC-DE-FIGUERY

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guenette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de renoncer à la lecture du document et d'adopter le règlement 151 pour l'aménagement du crique Paquet à Saint-Marc-de-Figuery.

ADOPTÉE

SERVICE AMÉNAGEMENT – AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Madame la conseillère de comté Anita Larochelle donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, d'un règlement du plan de gestion des matières résiduelles.

SERVICE AMÉNAGEMENT – PDZA – MISSION ET VALEUR DE LA MRC

Un projet de mission et de valeurs pour le Plan de développement de la zone agricole de la MRC d'Abitibi est soumis aux conseillers de comté. Certaines modifications et bonifications sont apportées.

Un forum rassemblant les intervenants concernés par le secteur agricole aura lieu le 7 mai prochain à St-Félix-de-Dalquier. Pour plus d'information, les citoyens peuvent contacter la MRC d'Abitibi.

SERVICE AMÉNAGEMENT – PIIRL – SUIVI

Il y aura rencontre jeudi le 5 mai au local 5024 à 9 h 00 à l'UQAT POUR PRÉSENTATION DU PIIRL. Il serait important de déléguer au moins un représentant.

20 h 30 M. Rosaire Guenette quitte la réunion.

SERVICE AMÉNAGEMENT – DEMANDE D'EXCLUSION VILLE D'AMOS – RECOMMANDATION DU CAA

Non discuté.

AG-037-04-2016

SERVICE AMÉNAGEMENT –FONDS MUNICIPAL VERT – PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROJET DE PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Sébastien d’Astous, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré et unanimement résolu d’autoriser la direction générale de la MRC d’Abitibi à déposer une demande d’aide financière au Fonds municipal vert, conditionnel à la réalisation du projet de plate-forme de compostage.

ADOPTÉE

SERVICE AMÉNAGEMENT –Q2-R22 (SUIVI)

Madame Mélanie Falardeau explique aux élus l’annonce du gouvernement du Québec au sujet du Q2-R22.

AG-038-04-2016

SERVICE AMÉNAGEMENT –PADF – PLAN D’ACTION 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Éric Comeau, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Mario Inkel et unanimement résolu d’adopter le plan d’action - 2016, 2016-2017, 2017-2018.

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL –MAX + TRANSPORT COLLECTIF (SAAQ)

Une analyse sera présentée. Il sera possible de transférer l’accueil pour le service à la clientèle de Max+Transport collectif au Bureau des véhicules automobiles.

AG-039-04-2016

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL –FONDS TOURISTIQUE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Eric Comeau, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de réserver une somme de 200 965\$, laquelle inclut un montant de 49 500\$ pour le plan d’action en marketing touristique, et ce à même le Fonds de développement régional qui lui est attribué par le gouvernement du Québec afin de maintenir le Fonds touristique.

ADOPTÉE

AG-040-04-2016

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL –NEGOCIATIONS AVEC CULTURAT

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Mario Inkel, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu de négocier une entente avec CulturAT pour accepter le pairage de leur programme avec les normes de notre fonds et de réserver une somme de 20 000\$ à cet égard.

ADOPTÉE

AG-041-04-2016

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – CIRCUIT DES FONTAINES

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Eric Comeau, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu de réserver 15 000\$ au Fonds touristique pour l’affichage du circuit des fontaines.

ADOPTÉE

AG-042-04-2016

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – ADOPTION DES DOCUMENTS RELATIFS AU FONDS TOURISTIQUE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré et unanimement résolu d’adopter les documents suivants ayant été présentés aux élus, en tenant compte des quelques ajustements ciblés :

- Fonds touristique 2016
- Modifications apportées aux documents pour 2016
- Politique d’investissement – Programme d’aide financière 2014-2018
- Guide du promoteur 2016
- Formulaire de demande d’aide financière
- Grille d’analyse

ADOPTÉE

ADMINISTRATION - MRAR

Résumé des impacts du non-financement de Valorisation Abitibi-Témiscamingue sur le MRAR.

ADMINISTRATION – COMITÉ D’ONCOLOGIE

Messieurs Stéphan Lavoie et Martin Roch iront rencontrer Madame Hélène Desjardins du CISSAT afin de suggérer d’ajouter des soutiens d’ordre psychologique en oncologie.

AG-043-04-2016

ADMINISTRATION – RAPPORT INCENDIE 2014

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré et unanimement résolu d’autoriser la direction générale de la MRC d’Abitibi à acheminer le rapport incendie 2014 au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

AG-044-04-2016

ADMINISTRATION –AUTORISATION DE SIGNATURE MME DANIELLE HAMEL

CONSIDÉRANT que depuis septembre 2015 Madame Josée Couillard est nommée directrice générale intérimaire jusqu’à l’embauche d’un nouveau directeur général et secrétaire-trésorier et que le cas échéant, celle-ci conservera son poste de directrice générale adjointe;

CONSIDÉRANT qu’en raison de la nomination de madame Couillard à titre de directrice générale intérimaire, il importe de nommer une deuxième personne ressource qui aura le pouvoir légal de signer des documents au nom de la MRC d’Abitibi;

CONSIDÉRANT QU’EN appliquant cette mesure, le conseil de la MRC d’Abitibi a le souci de s’assurer que la MRC aura toujours un DG ou un DGA en fonction afin d’assurer le bon fonctionnement de ses opérations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Sébastien d’Astous, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Mario Inkel et unanimement résolu de nommer Madame Danielle Hamel à titre de directrice générale adjointe intérimaire.

ADOPTÉE

AG-045-04-2016

ADMINISTRATION –POLITIQUE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle et unanimement résolu de donner l’appui de la MRC d’Abitibi à la politique de développement social de l’Instance territoriale de l’Alliance de la MRC d’Abitibi de même qu’au plan d’action afférent.

ADOPTÉE

AG-046-04-2016

ADMINISTRATION –SCHÉMA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la sécurité incendie (LRQ 2000, c.20) a été adoptée le 14 juin 2000 et sanctionnée le 16 juin 2000;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 8 et suivants de la Loi, les autorités régionales doivent établir, en conformité avec les orientations déterminées par le ministre, un schéma de couverture de risques en sécurité incendie destiné à déterminer, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

CONSIDÉRANT QUE selon l’article 29 de la Loi, le schéma doit, en outre, être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité.

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie et appuyé par le conseiller de comté Mario Inkel et unanimement résolu :

- que la MRC d'Abitibi s'engage dans la démarche visant la révision de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- de transmettre au ministre de la Sécurité publique, Monsieur Martin Coiteux, la présente résolution.

ADOPTÉE

AG-047-04-2016

CORRESPONDANCE – OBSERVATOIRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré et unanimement résolu de soutenir l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue en accordant un montant de 10 000\$ par année pendant trois ans.

ADOPTÉE

AG-048-04-2016

CORRESPONDANCE– DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC À LA MISE EN ŒUVRE 2016-2019 DU SCHÉMA DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DURABLE D'ESKER DE LA SOCIÉTÉ DE L'EAU

CONSIDÉRANT l'intérêt croissant accordé à la connaissance, au développement des expertises, à l'innovation et à la mise en valeur entourant l'eau souterraine en région, en province et partout ailleurs dans le monde;

CONSIDÉRANT l'importance stratégique que revêtent les aquifères granulaires des eskers et moraines de l'Abitibi-Témiscamingue et l'opportunité de développer un pôle d'expertise régional en gouvernance de l'eau souterraine;

CONSIDÉRANT que depuis 2003, le gouvernement du Québec et le milieu régional ont conjointement investi un peu plus de cinq millions de dollars en immobilisations et en projets d'acquisition de connaissances sur l'eau souterraine;

CONSIDÉRANT que les eskers et moraines de l'Abitibi-Témiscamingue :

- Ont la double propriété de filtrer l'eau et de pouvoir l'emmagasiner;
- Sont des aquifères qui de par leur grande perméabilité, sont typiquement très vulnérables à une contamination;
- Ont été fichés au Plan d'affectation du territoire public (PATP) de l'Abitibi-Témiscamingue comme des territoires pour lesquels l'intention gouvernementale est d'« utiliser le territoire et les ressources en assurant la conservation de la qualité de l'eau souterraine pour la consommation humaine »;
- Figurent de façon prééminente dans le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT);
- Constituent la source d'eau potable d'une vingtaine de Villes et municipalités de la région et desservent donc une forte proportion de la population régionale en eau potable;
- Sont cités dans les Schémas d'aménagement et de développement (SAD) de quatre des cinq MRC de la région comme des sites où des conflits d'usage sont documentés;
- Ont fait l'objet d'efforts d'acquisition de connaissance spécifiques dans le cadre du récent programme d'acquisition de connaissances sur l'eau souterraine (PACES);

CONSIDÉRANT la mission de la SESAT d'« Influencer les règles et les choix d'usage du territoire ainsi que les modes de gestion afin de contribuer à la pérennité de l'eau souterraine de l'Abitibi- Témiscamingue »;

CONSIDÉRANT la reconnaissance régionale acquise par la SESAT, notamment auprès de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), de la Conférence régionale des élus (CRÉ), des cinq MRC de la région, de l'Organisme de bassin versant

Abitibi-Jamésie (OBVAJ), de l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT) et du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT);

CONSIDÉRANT qu'en Abitibi-Témiscamingue, l'OBVAJ et l'OBVT s'appuient sur la SESAT pour la gouvernance de l'eau souterraine;

CONSIDÉRANT qu'au terme du projet d'acquisition de connaissances sur l'eau souterraine (PACES) de l'Abitibi-Témiscamingue, l'UQAT émet la recommandation prioritaire d'amorcer un transfert des connaissances acquises et de confier ce transfert à la SESAT;

CONSIDÉRANT le professionnalisme démontré par la SESAT et le comité de gouvernance de l'esker (CGE) dans leur travail de concertation et la qualité des livrables compilés au cours des trois années (2012-2015) consacrées au développement du Schéma directeur de développement durable d'esker (SDDDE);

CONSIDÉRANT que la SESAT a intégré les recommandations du ministre Heurtel dans le développement de son projet soit 1) de fournir un argumentaire de la façon dont la mise en œuvre du SDDDE s'inscrit dans un cadre de lutte contre les changements climatiques et 2) de solliciter une participation financière de la part d'entreprises privées;

CONSIDÉRANT que l'Abitibi-Témiscamingue démontre une très forte adhésion au projet de mise en œuvre 2016-2019 du SDDDE de la SESAT avec une promesse conjointe de financement à ce jour de 58 000,00\$ dès la première année du projet, avancée par les députés, MRC, villes, municipalités et entreprises de la région, ainsi que par l'UQAT, l'OBVAJ, l'OBVT et le CREAT;

CONSIDÉRANT que le projet ne sera pas viable sans la participation financière du gouvernement du Québec et que l'ensemble des résolutions d'appui recueillies en région sont conditionnelles à cette participation;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec est le principal gestionnaire de l'eau souterraine au Québec;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu :

- De demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, ainsi qu'aux députés de la région, MM Luc Blanchette, député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, Guy Bourgeois, député d'Abitibi-Est et François Gendron, député d'Abitibi-Ouest, d'intervenir rapidement et résolument afin d'arrimer le financement sollicité par la SESAT auprès du gouvernement du Québec pour la mise en œuvre 2016-2019 du SDDDE.

ADOPTÉE

AFFAIRES DIVERSES – MTQ REDDITION DE COMPTE

Suivi.

AFFAIRES DIVERSES – ANNEXE B

Suivi.

AFFAIRES DIVERSES – PARTAGE RÉSIDUAIRE

Suivi.

ÉLECTION AU POSTE DE PRÉFET

EXPLICATIONS CONCERNANT L'ÉLECTION AU POSTE DE PRÉFET

Madame Josée Couillard, à titre de présidente d'élection, explique aux maires le mode de fonctionnement régissant l'élection au poste de préfet et s'enquiert auprès d'eux si des explications supplémentaires sont nécessaires.

AG-049-04-2016

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Sébastien d'Astous, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu que l'assemblée soit ajournée à 22h51.

ADOPTÉE

AG-050-04-2016

RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE AJOURNÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, appuyé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle et unanimement résolu de rouvrir l'assemblée.

À 23h les délibérations de la séance reprennent et les conseillers de comté suivants forment toujours un quorum :

M.	Sébastien D'Astous	Maire	Amos
M.	Michel Auger	Représentant	Barraute
M.	Raymond Doré	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Eric Comeau	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	Guy Baril	Maire	Landrienne
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
M.	Stephan Lavoie	Maire	Preissac
M.	Marc-Antoine Pelletier	Maire	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Mario Inkel	Représentant	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Félix Offroy	Représentant	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
Mme	Anita Larochelle	Mairesse	Trécesson
M.	Ulrick Lebreux	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

ADOPTÉE

AG-051-04-2016

NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Marc-Antoine pelletier que Madame Josée Couillard soit nommée secrétaire d'élection.

ADOPTÉE

AG-052-04-2016

NOMINATION DE DEUX SCRUTATEURS

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet que Madame Danielle Hamel et Madame Sonia De Longchamp soient nommées scrutateurs

ADOPTÉE

AG-053-04-2016

POSTE DE PRÉFET – PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Éric Comeau, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de présenter **Monsieur Martin Roch** maire de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana, au poste de préfet.

ADOPTÉE

AG-054-04-2016

FERMETURE DE LA MISE EN CANDIDATURE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Sébastien D'Astous et unanimement résolu de fermer la période de mise en candidature au poste de préfet.

ADOPTÉE

La secrétaire d'élection s'enquiert auprès du candidat s'il accepte sa mise en candidature :

- Monsieur Martin Roch, maire de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana, accepte sa mise en candidature.

Puisqu'il n'y a qu'une mise en candidature pour combler le poste de préfet, la secrétaire d'élection déclare Monsieur Martin Roch, maire de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana élu.

AG-055-04-2016

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de lever la séance à 23 h 25.

ADOPTÉE

Martin Roch,
Préfet

Josée Couillard,
Directrice générale intérimaire